L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 12 DECEMBRE 1880

L'UNION FRANÇAISE.

Élections. — Assemblée générale.—Compte] rendu des travaux de l'année.

Dimanche dernier, l'Union Française a renouvelé son administration et tenu une assemblée générale des sociétaires.

On remarquait dans la salle MM. Francis Navone, gérant du Consulat de France, Edgar Larue, président honoraire à vie de l'Union, Jean Schweitzer, président de la Société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle, et plusieurs représentants d'autres sociétés françaises.

Les bureaux de l'Union, convenablement décorés pour la circonstance, avaient revêtu un air de fête et présentaient, à l'ouverture de la séance, une animation inusitée. La plus franche cordialité, d'ailleurs, n'a cessé de régner. L'assemblée était assez nombreuse, et les membres présents ont pris un vif intérêt au compte rendu des travaux de l'année.

Nous extrayons des rapports des comités les chiffres suivants qui démontrent l'importance de l'œuvre accomplie : —142 Français des deux sexes ont été pourvus d'emplois par le bureau de placement de la Société; 2236 personnes ont reçu des secours de diverse nature représentés par 3056 bons inscrits aux registres; 11 ont dû leur rapatriement aux soins de la Direction; enfin, la Société n'est chargée des frais de 7 inhumations.

L'Union Française compte actuellement 445 membres : c'est environ le double de l'effectif qu'elle possédait il y a deux ans. Plus connue aujourd'hui et mieux appréciée, sans doute, cette organisation nous semble appelée à un développement considérable.

Si nous en jugeons par le résultat du vote, les sociétaires ont voulu donner à la direction un témoignage de confiance, d'ailleurs mérité. A l'exception de trois administrateurs, obligés par leurs occupations de céder leurs sièges, tous ont vu renouveler leur mandat et ont accepté, pour une année de plus, la laborieuse tâche de continuer l'œuvre de la Société. Les vacances ont été remplies par l'élection de MM. Léon Queyronze, Auguste Carrouché et Joseph Brunet, tous honorablement connus de notre population.

Pour compléter le tableau de la nouvelle Direction, nous devons ajouter que notre rédacteur en chef, M. Félix Limet, déjà membre du Conseil, a été, par acclamation, nommé président honoraire de l'Union Française, donnant ainsi, par parenthèse, un démenti formel au vieux proverbe qui prétend que les absents ont toujours tort. Il faut en excepter, semble-t-il, ceux qui jouissent de l'estime de leurs compatriotes.

On sait que les deux autres présidents honoraires de la Société sont M. le vicomte Paul d'Abzac, consul de France, et le digne M. Edgar Larue.

Pour se conformer, à la fois, à la coutume et au règlement, le Président de l'Union, M. F. Tujague, a lu le travail suivant :

Par les rapports des comités, vous venez de voir, messieurs, que notre société continue à se développer. Il y a progression constante, mais très rapide. Le nombre de nos membres est plus considérable que l'année dernière; celui des personnes secourues aussi. Si nos ressources sont limitées, les sympathies que l'on nous témoigne nous donnent l'espoir d'étendre par degrés, à la fois, nos moyens d'action et notre œuvre de bienfaisance.

En résumé, l'Union Française est solidement constituée, et l'avenir lui sourit.

A l'exemple de leurs prédécesseurs, les membres de la Direction ont cessayé de faire leur devoir, et je m'empresse de reconnaître que ce n'est point la bonne volonté qui leur a fait défaut. Leur tâche n'a pas toujours été facile; leurs corvées ont été fréquentes; souvent, ils ont dû négliger leurs affaires pour aller visiter nos pauvres, nos malades, et s'enquérir de leurs besoins; mais j'ose affirmer que, malgré ces inconvénients, tous sont heureux d'avoir contribué à soulager des compatriotes. Le bien que l'on fait porte en soi une satisfaction morale qui fait oublier tous les sacrifices, et cette récompense suffit à leur ambition.

D'ailleurs ce que je dis de notre groupe peut s'appliquer également à nos autres sociétés françaises, dont les administrations sont connues pour leur dévouement. Nous leur offrons, à cette occasion, une poignée de main cordiale.

Ici se place une réflexion que je fais à regret, mais que je dois faire.

Un de nos travers, à nous, Français habitant l'étranger, c'est de nous attribuer mutuellement une foule de défauts qui, fort heureusement, n'existent en grande partie, que dans nos imaginations. Il va sans dire que celui qui le dit en est toujours exempt : c'est le voisin qui les a tous; et le voisin, de son côté, se persuade naturellement le contraire. C'est l'histoire bien connue de la paille et de la poutre.

Le mal, c'est que nous parvenons ainsi à nous faire croire à nous-mêmes que nous sommes des esprits brouillons, incapables de discipline et d'entente nationale.

Il est urgent de combattre cette erreur, car c'en est une. En nous connaissant mieux, nous apprendrons à nous estimer davantage.

Si nous jetons, en effet, les yeux sur la situation morale de notre colonie, nous voyons partout les faits démentir nos préventions et nos œuvres plaider chaleureusement en faveur de notre caractère comme hommes et comme Français.

Je ne parlerai pas de notre honorabilité individuelle, ni de nos aptitudes laborieuses qui ne sont ni plus ni moins que celles de toute communauté honnête, intelligente et civilisée. Je parlerai de l'aide que nous donnons à nos compatriotes pauvres, de l'assistance collective que nous avons organisée entre nous.

Or, je ne crains pas de le déclarer, — toutes proportions gardées quant au nombre et aux ressources, les Français ne sont, sous ce rapport, les inférieurs d'aucune autre nationalité.

A la Nouvelle-Orléans, notre colonie est divisée en dix groupes, chacun de ces groupes représentant une Société de Secours Mutuels judicieusement administrée et faisant le bien dans la limite de ses moyens.

Du leur côté, nos compatriotes des campagnes louisianaises ont déjà fondé, ou fondent à l'heure qu'il est, des sociétés semblables dans toutes les paroisses où vivent des Français en nombre suffisant.

Tous les membres de notre colonie — ou à peu près, — appartiennent à une de ces sociétés, ou même à plusieurs à la fois, et contribuent ainsi, dans des proportions diverses, à l'assistance générale.

J'ai dit à peu près.... car il faut retrancher ceux qui ne peuvent pas, ou qui peuvent à peine suffire à leurs besoins et qui, par conséquent, loin de pouvoir aider les autres, se voient souvent obligés de solliciter des secours pour leur propre compte.

Et puis, avouons-le, il en est d'autres, —pas beaucoup heureusement,—qui, par système ou par apathie, vivent à côté du mouvement et se tiennent à l'écart de toute organisation de bienfaisance. Peut-être font-ils le bien d'une autre façon, et dans ce cas, nul n'a le droit de les blâmer.—Mais on prétend qu'il y a dans toute population deux types : l'égoïste et le misanthrope. L'égoïste n'aime que ce qui profite à sa personne, pour laquelle il professe une tendresse exagérée; le misanthrope n'aime rien, pas même lui. Je préfère le misanthrope, parce qu'il se rend justice, tandis que l'autre s'estime souvent plus qu'il ne vaut.

Tous les deux sont atteints d'un mal cruel—de la paralysie de la fibre humanitaire que rien ne fait vibrer.

S'il y avait, parmi nos compatriotes, des égoïstes et des misanthropes,—ce qu'à Dieu ne plaise! — je proposerais, messieurs, de les guérir de leur mal, en leur persuadant de se joindre à nous. A la vue des misères que nous soulageons, leurs cœurs, dilatés par la compassion, deviendraient humains et généreux, et peut-être même nous sauraient-ils gré de leur avoir fourni l'occasion d'être utiles à leurs semblables. Dans tous les cas, ils n'auraient pas à le regretter.

Je le répète, une chose consolante et encourageante, c'est le progrès qu'ont fait depuis quelques années, parmi nous, l'esprit de concorde et le sentiment de solidarité nationale à l'étranger.

Dans plusieurs circonstances solennelles, nos sociétés, oubliant des rivalités d'une autre époque, se sont groupées autour d'une même pensée, d'un même but; et leurs bannières réunies en faisceau, confondues dans un ensemble harmonieux, étaient le symbole d'alliance des Français de la Louisiane.

Nous savons que cette confraternité existe toujours; nous savons qu'elle est dans l'esprit et dans le cœur de toutes nos organisations, et nous sommes tous convaincus qu'elle n'attend, pour s'affirmer de nouveau, qu'une occasion qui demande une participation générale.

Ce groupement de notre colonie sur le terrain de la bienfaisance, c'est à l'initiative intelligente, c'est aux efforts persévérants des présidents de nos sociétés qu'on le doit. Grâces leur en soient rendues! Ce lien fait notre force : ne négligeons rien pour le cimenter.

Nous vivons, messieurs, au sein d'une population sympathique, au milieu d'une nation hospitalière et libérale. Pour mériter son estime et son respect, il faut, non seulement nous estimer et nous respecter nous-mêmes, mais il faut encore nous aider les uns les autres; car c'est à nous, Français, qu'incombe la tâche de secourir, dans la mesure de nos moyens, toutes les misères françaises et méritantes qui se produisent dans ce milieu. C'est une obligation tacite envers le pays dont nous sommes les hôtes..... N'est-ce point, d'ailleurs, pour nous une question de dignité nationale?

Que chacun donne donc selon ses ressources, et tout le monde aura fait son devoir.

Jeudi dernier, le nouveau Conseil s'est réuni dans le but de nommer ses comités et de constituer son bureau. La présence à cette réunion des présidents de toutes les sociétés françaises—lesquels font, d'ailleurs, partie de la Direction de l'Union—est un fait digne de remarque et confirme pleinement les observations présentées par M. Tujague au sujet de l'accord qui règne parmi les diverses organisations de bienfaisance. Nous en félicitons sincèrement notre colonie française.

Nous publions ci-après une communication de M. le Dr Beugnot sur le dernier ouvrage de M. le Dr Faget, dont nous avons déjà parlé. La question est d'un haut intérêt, et nous regardons comme heureux qu'un homme aussi expérimenté que le Dr Beugnot et d'une compétence aussi éminente y ait prêté son attention. Nul n'était plus à même que lui d'apprécier l'œuvre du Dr Faget et d'en faire comprendre le mérite. Voici cette communication :

C'est l'office du médecin, non seulement de guérir, mais encore de calmer les douleurs. BACON.

Monsieur et cher éditeur,

Permettez-moi d'appeler votre attention et celle du public sur une brochure que le Dr J. C. FAGET vient de publier sous le titre de : "L'ART D'APAISER LES DOULEURS DE L'ENFANTEMENT." Cette brochure qui a fait son apparition sans bruit et sans réclame me paraît offrir un grand intérêt non seulement pour le corps médical, mais encore et surtout pour les nombreuses intéressées que, par une fausse interprétation de l'arrêt biblique, on croyait condamnées à *enfanter dans la douleur*. Le Dr Faget dont on connaît la piété profonde et sincère n'est pas embarrassé par cet arrêt qui, dans son opinion, n'est que *la peine* infligée au péché, comme toute autre douleur, comme toute maladie, comme la mort même. Si donc, dit-il, il n'est pas permis de s'opposer aux douleurs de l'enfantement, il ne peut pas l'être non plus de s'opposer à toute autre douleur; donc il ne serait pas permis au point de vue religieux d'être médecin. Or il est écrit : Toute médecine vient de Dieu. (Ch. XXXVIII de l'Ecclésiaste.) Et d'ailleurs nous pouvons répéter avec Blot, ex-chef de clinique d'accouchements à Paris, que l'on offense bien plus le Créateur quand on ne met pas à profit toutes les ressources que l'intelligence peut fournir pour le soulagement de ses semblables.

Puisqu'il est bien entendu que rien ne s'oppose à ce que l'on essaie de calmer les douleurs de l'enfantement, on arrive nécessairement à cette conclusion, que les bienfaits de l'*anesthésie chirurgicale*, (privation de la faculté de sentir) devaient sans transition conduire à ceux de l'*anesthésie obstétrivale*, et que du moment que le chirurgien avait reconnu les immenses avantages de l'insensibilité artificielle pour les *opérés* et les opérateurs, il y avait évidemment lieu d'en étendre l'application aux cas *d'accouchements laborieux* pour lesquels il faut que l'accoucheur se transforme en chirurgien, voit qu'il ait à intervenir avec la main seulement, soit qu'il ait besoin de se servir d'instruments spéciaux. De là, à appliquer l'anesthésie à tous les cas d'accouchements naturels, il n'y avait qu'un pas qui a été bientôt franchi.

C'est à Simpson, célèbre professeur de l'université d'Edinbourg, que revient la gloire de l'application de l'anesthésie aux accouchements, en février 1847, avec l'éther, et en novembre 1847, avec le chloroforme. Simpson n'avait recours à cette méthode que vers la fin du travail d'accouchement, lorsque le col utérin était entièrement dilaté; et, pour éviter aux femmes de souffrir les violentes douleurs de l'expulsion, il les jetait dans un état *d'insensibilité complète* accompagné de la résolution des muscles volontaires.

Pendant que Simpson continuait en Ecosse avec le plus grand et le plus constant succès ses applications du chloroforme aux femmes en couche, les accoucheurs de Londres, de Paris, de Boston etc., n'y restaient pas indifférents, et de toutes parts on soumettait à l'expérimentation la découverte de Simpson; mais presque partout on adoptait *la règle ordinaire* du savant professeur d'Edinbourg, savoir : que le *col bien dilaté* était le point de repère pour déterminer le moment où il convenait de commencer l'administration du chloroforme dans l'accouchement naturel, et qu'à partir de ce moment il fallait l'administrer libéralement, de manière à provoquer et à maintenir l'anesthésie complète jusqu'à la fin du travail.

Cette méthode n'a pas été adoptée dans sa rigueur et dans ses limites par le Dr Faget, et c'est ici que les principes qu'il émet dans sa brochure deviennent très intéressants. En effet la règle de Simpson évite bien aux femmes les grandes douleurs de la fin de l'accouchement; c'est quelque chose assurément et c'est même beaucoup. Mais ne peut-on pas faire plus pour elles en luttant contre les douleurs de l'enfantement dès qu'elles en valent la peine, comme on lutterait contre toute autre douleur? N'est-il pas d'observation que, toutes choses égales d'ailleurs moins et surtout moins longtemps la femme a souffert en accouchant, et plus elle a de chances pour de bonnes et rapides suites de couches? Simpson lui-même n'a-t-il pas dit que, la douleur est nuisible par elle même pour peu qu'elle soit longue et profonde, et qu'en faisant disparaître par l'anesthésie les douleurs de l'accouchement, nous en diminuons aussi les périls à un degré considérable?

Si tel est le langage d'une grande expérience, ne s'en suit-il pas que c'est un devoir pour l'accoucheur de chercher à apaiser les douleurs de l'enfantement le *plus tôt possible*? Le Dr Faget se prononce pour l'affirmative, mais il rejette la méthode qui consiste à recourir toujours à l'état anesthésique complet dans le travail naturel; l'apaisement des douleurs, apaisement que mon habile confrère appelle l'état *anodynique*, est très utile à la femme mais lui suffit.

Guidé par ces principes, basés eux-mêmes sur une expérience déjà longue, le Dr Faget administre le chloroforme à petite dose à quelque période que ce soit de l'accouchement, dès que les douleurs deviennent trop difficiles à supporter, et cela sans avoir égard à l'état plus ou moins avancé de la dilatation du col; il recommande de se contenter autant qu'on le peut des *effets anodynisques*, c'est-à-dire de l'effacement des douleurs, *sans produire jamais l'état anesthésique* caractérisé par l'insensibilité générale et la résolution des muscles.

La méthode recommandée par le Dr Faget me paraît d'autant plus rationnelle que la phase de dilatation du col qui constitue la première période du travail est souvent pour beaucoup de femmes plus insupportable que ne l'est la dernière période pendant laquelle le col ayant disparu, ce sont les parties molles qui ont à céder à leur tour. Pourquoi donc attendre la fin de cette première période pour soulager enfin la femme en proie aux douleurs de l'enfantement? Il y a des femmes pour lesquelles les calmants doivent être plus utiles vers les débuts que vers la fin du travail; en termes plus précis, il y a des femmes pour lesquelles le chloroforme est plus nécessaire pendant la dilatation du col qu'il ne le sera pendant celle des parties molles extérieures. Et, d'ailleurs, pourquoi rester insensible à l'aspect de ces douleurs qui donnent quelquefois aux pauvres femmes de véritables accès d'un délire qui les rend momentanément déraisonnables, sourdes à toute exhortation, et les engage à se lever, à pousser des cris et parfois à compromettre par leur indocilité la vie de l'enfant qui va naître? Pourquoi refuserait-on de les délivrer de la peur et de l'émotion qui, surtout chez les primipares, neutralisent souvent la marche du travail et empêchent de mettre les douleurs à profit? C'est dans ces circonstances, dit le professeur Barnes de Londres, que le chloroforme trouve une de ses plus heureuses applications. En éloignant le sentiment de la peur et de la douleur, les troubles dûs à l'émotion disparaissent, la force nerveuse répond aux appels de la nature, et fréquemment le travail prend un cours régulier et se termine heureusement. Ce n'est pas se servir d'un langage figuré que de dire que le chloroforme *agit alors comme un charme*.

Je ne suivrai pas le Dr Faget dans les détails qu'il donne non seulement sur sa méthode mais encore sur cette vérité aujourd'hui bien établie et bien admise par tous les médecins, de l'efficacité et de la parfaite innocuité, et nous sommes tous convaincus qu'elle n'attend, pour s'affirmer de nouveau, qu'une occasion qui demande une participation générale.

Ce groupement de notre colonie sur le terrain de la bienfaisance, c'est à l'initiative intelligente, c'est aux efforts persévérants des présidents de nos sociétés qu'on le doit. Grâces leur en soient rendues! Ce lien fait notre force : ne négligeons rien pour le cimenter.

Nous vivons, messieurs, au sein d'une population sympathique, au milieu d'une nation hospitalière et libérale. Pour mériter son estime et son respect, il faut, non seulement nous estimer et nous respecter nous-mêmes, mais il faut encore nous aider les uns les autres; car c'est à nous, Français, qu'incombe la tâche de secourir, dans la mesure de nos moyens, toutes les misères françaises et méritantes qui se produisent dans ce milieu. C'est une obligation tacite envers le pays dont nous sommes les hôtes..... N'est-ce point, d'ailleurs, pour nous une question de dignité nationale?

Que chacun donne donc selon ses ressources, et tout le monde aura fait son devoir.

Jeudi dernier, le nouveau Conseil s'est réuni dans le but de nommer ses comités et de constituer son bureau. La présence à cette réunion des présidents de toutes les sociétés françaises—lesquels font, d'ailleurs, partie de la Direction de l'Union—est un fait digne de remarque et confirme pleinement les observations présentées par M. Tujague au sujet de l'accord qui règne parmi les diverses organisations de bienfaisance. Nous en félicitons sincèrement notre colonie française.

Nous publions ci-après une communication de M. le Dr Beugnot sur le dernier ouvrage de M. le Dr Faget, dont nous avons déjà parlé. La question est d'un haut intérêt, et nous regardons comme heureux qu'un homme aussi expérimenté que le Dr Beugnot et d'une compétence aussi éminente y ait prêté son attention. Nul n'était plus à même que lui d'apprécier l'œuvre du Dr Faget et d'en faire comprendre le mérite. Voici cette communication :

C'est l'office du médecin, non seulement de guérir, mais encore de calmer les douleurs. BACON.

Monsieur et cher éditeur,

Permettez-moi d'appeler votre attention et celle du public sur une brochure que le Dr J. C. FAGET vient de publier sous le titre de : "L'ART D'APAISER LES DOULEURS DE L'ENFANTEMENT." Cette brochure qui a fait son apparition sans bruit et sans réclame me paraît offrir un grand intérêt non seulement pour le corps médical, mais encore et surtout pour les nombreuses intéressées que, par une fausse interprétation de l'arrêt biblique, on croyait condamnées à *enfanter dans la douleur*. Le Dr Faget dont on connaît la piété profonde et sincère n'est pas embarrassé par cet arrêt qui, dans son opinion, n'est que *la peine* infligée au péché, comme toute autre douleur, comme toute maladie, comme la mort même. Si donc, dit-il, il n'est pas permis de s'opposer aux douleurs de l'enfantement, il ne peut pas l'être non plus de s'opposer à toute autre douleur; donc il ne serait pas permis au point de vue religieux d'être médecin. Or il est écrit : Toute médecine vient de Dieu. (Ch. XXXVIII de l'Ecclésiaste.) Et d'ailleurs nous pouvons répéter avec Blot, ex-chef de clinique d'accouchements à Paris, que l'on offense bien plus le Créateur quand on ne met pas à profit toutes les ressources que l'intelligence peut fournir pour le soulagement de ses semblables.

Puisqu'il est bien entendu que rien ne s'oppose à ce que l'on essaie de calmer les douleurs de l'enfantement, on arrive nécessairement à cette conclusion, que les bienfaits de l'*anesthésie chirurgicale*, (privation de la faculté de sentir) devaient sans transition conduire à ceux de l'*anesthésie obstétrivale*, et que du moment que le chirurgien avait reconnu les immenses avantages de l'insensibilité artificielle pour les *opérés* et les opérateurs, il y avait évidemment lieu d'en étendre l'application aux cas *d'accouchements laborieux* pour lesquels il faut que l'accoucheur se transforme en chirurgien, voit qu'il ait à intervenir avec la main seulement, soit qu'il ait besoin de se servir d'instruments spéciaux. De là, à appliquer l'anesthésie à tous les cas d'accouchements naturels, il n'y avait qu'un pas qui a été bientôt franchi.

C'est à Simpson, célèbre professeur de l'université d'Edinbourg, que revient la gloire de l'application de l'anesthésie aux accouchements, en février 1847, avec l'éther, et en novembre 1847, avec le chloroforme. Simpson n'avait recours à cette méthode que vers la fin du travail d'accouchement, lorsque le col utérin était entièrement dilaté; et, pour éviter aux femmes de souffrir les violentes douleurs de l'expulsion, il les jetait dans un état *d'insensibilité complète* accompagné de la résolution des muscles volontaires.

Pendant que Simpson continuait en Ecosse avec le plus grand et le plus constant succès ses applications du chloroforme aux femmes en couche, les accoucheurs de Londres, de Paris, de Boston etc., n'y restaient pas indifférents, et de toutes parts on soumettait à l'expérimentation la découverte de Simpson; mais presque partout on adoptait *la règle ordinaire* du savant professeur d'Edinbourg, savoir : que le *col bien dilaté* était le point de repère pour déterminer le moment où il convenait de commencer l'administration du chloroforme dans l'accouchement naturel, et qu'à partir de ce moment il fallait l'administrer libéralement, de manière à provoquer et à maintenir l'anesthésie complète jusqu'à la fin du travail.

Cette méthode n'a pas été adoptée dans sa rigueur et dans ses limites par le Dr Faget, et c'est ici que les principes qu'il émet dans sa brochure deviennent très intéressants. En effet la règle de Simpson évite bien aux femmes les grandes douleurs de la fin de l'accouchement; c'est quelque chose assurément et c'est même beaucoup. Mais ne peut-on pas faire plus pour elles en luttant contre les douleurs de l'enfantement dès qu'elles en valent la peine, comme on lutterait contre toute autre douleur? N'est-il pas d'observation que, toutes choses égales d'ailleurs moins et surtout moins longtemps la femme a souffert en accouchant, et plus elle a de chances pour de bonnes et rapides suites de couches? Simpson lui-même n'a-t-il pas dit que, la douleur est nuisible par elle même pour peu qu'elle soit longue et profonde, et qu'en faisant disparaître par l'anesthésie les douleurs de l'accouchement, nous en diminuons aussi les périls à un degré considérable?

Si tel est le langage d'une grande expérience, ne s'en suit-il pas que c'est un devoir pour l'accoucheur de chercher à apaiser les douleurs de l'enfantement le *plus tôt possible*? Le Dr Faget se prononce pour l'affirmative, mais il rejette la méthode qui consiste à recourir toujours à l'état anesthésique complet dans le travail naturel; l'apaisement des douleurs, apaisement que mon habile confrère appelle l'état *anodynique*, est très utile à la femme mais lui suffit.

Guidé par ces principes, basés eux-mêmes sur une expérience déjà longue, le Dr Faget administre le chloroforme à petite dose à quelque période que ce soit de l'accouchement, dès que les douleurs deviennent trop difficiles à supporter, et cela sans avoir égard à l'état plus ou moins avancé de la dilatation du col; il recommande de se contenter autant qu'on le peut des *effets anodynisques*, c'est-à-dire de l'effacement des douleurs, *sans produire jamais l'état anesthésique* caractérisé par l'insensibilité générale et la résolution des muscles.

La méthode recommandée par le Dr Faget me paraît d'autant plus rationnelle que la phase de dilatation du col qui constitue la première période du travail est souvent pour beaucoup de femmes plus insupportable que ne l'est la dernière période pendant laquelle le col ayant disparu, ce sont les parties molles qui ont à céder à leur tour. Pourquoi donc attendre la fin de cette première période pour soulager enfin la femme en proie aux douleurs de l'enfantement? Il y a des femmes pour lesquelles les calmants doivent être plus utiles vers les débuts que vers la fin du travail; en termes plus précis, il y a des femmes pour lesquelles le chloroforme est plus nécessaire pendant la dilatation du col qu'il ne le sera pendant celle des parties molles extérieures. Et, d'ailleurs, pourquoi rester insensible à l'aspect de ces douleurs qui donnent quelquefois aux pauvres femmes de véritables accès d'un délire qui les rend momentanément déraisonnables, sourdes à toute exhortation, et les engage à se lever, à pousser des cris et parfois à compromettre par leur indocilité la vie de l'enfant qui va naître? Pourquoi refuserait-on de les délivrer de la peur et de l'émotion qui, surtout chez les primipares, neutralisent souvent la marche du travail et empêchent de mettre les douleurs à profit? C'est dans ces circonstances, dit le professeur Barnes de Londres, que le chloroforme trouve une de ses plus heureuses applications. En éloignant le sentiment de la peur et de la douleur, les troubles dûs à l'émotion disparaissent, la force nerveuse répond aux appels de la nature, et fréquemment le travail prend un cours régulier et se termine heureusement. Ce

Spectacles, Bals, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE.
Les deux dernières représentations
—DE—
HAZEL KIRKE.
SAMEDI, A MIDI, ET LE SOIR.
Dimanche, 12 décembre—Mlle Ada Cavendish.
11 déc—

ACADEMIE DE MUSIQUE.
Pour une semaine seulement.
Commençant Dimanche, 12 décembre, la célèbre soprano.
MISS ADA CAVENDISH.
Assistée par T. B. MacDonough's Organisation Dramatique grande et complète.

Dimanche et Lundi Matinée Mercredi et Vendredi.	A. C. Gunther's la belle pièce romantique intitulée THE SOUL OF AN ACTRESS.
Mardi.	CAMILLE.
Mercredi et Jeudi.	THE NEW MAGDALEN.
Matinée Samedi.	LADY OF LYONS.
Samedi soir.	MACBETH.

DIMANCHE, 19 DÉCEMBRE.
Haverly's New Mastodon Minstrels, composée de
11 déc— 100 personnes.

RÉCLAMATIONS DE GUERRE.

LA Commission franco-américaine pour le règlement des réclamations de guerre commencera à siéger le 22 décembrant. Toutes réclamations devront lui être soumises dans les six mois qui suivront cette date.

Voici les réclamations sur lesquelles la commission aura à se prononcer :

Réclamations de CITOYENS FRANÇAIS dont les biens ont été saisis ou détruits pendant la guerre de sécession, du 13 avril 1861 au 20 août 1866.

Réclamations de CITOYENS AMÉRICAINS qui ont souffert des dommages matériels pendant la guerre entre la France et le Mexique, la guerre entre la France et l'Allemagne, en 1870-71, et pendant l'insurrection de la Commune.

Les soussignés ont des avantages sans pareils pour faire valoir les réclamations dont le règlement leur sera confié soit par les réclamants eux-mêmes ou leurs fondés de pouvoir. Ils fourniront de bonnes références.

S'adresser à
T. W. TALLMADGE & Co.
Avocats, Washington, D. C.
9 déc—au 27 fév. Dim. Mer. Ven.

Jardin de Wenger
11 & 13 rue Bourbon.
Tous les soirs Grand Concert par le
Célèbre Orchestre des dames de Berlin sous la direction de
MLLE KATE LIEBOLD.
Tous les soirs un programme nouveau.
Dimanche après-midi MATINÉE.
Quatre chambres magnifiquement meublées sont réservées aux familles et aux dames. Elles ont une entrée séparée. Aux personnes suspectes l'entrée sera refusée. Il ne sera servi que des liqueurs de première classe pour les consommateurs trouveront toujours un lunch extraordinaire.
10 oct—4m

Succursale du magasin de musique
—DE—
GRUNEWALD,
127....RUE DU CANAL....127
J'AI l'honneur d'annoncer à mes amis et clients que tout mon stock de musique et d'instruments de musique a été
Transféré au No 127 de la rue Canal, entre Bourbon et Royale, Bâtisses Touro.
Bien m'a été omis dans l'installation intérieure de cet établissement pour faire de celui-ci un des plus attrayants et des plus convenables des Etats-Unis.
PIANOS.
Steinway & Son, Albert Weber,
Pleyel, Wolff & Co,
W. Knabe & Cie., J. & C. Fischer,
Les premiers pianos et les orgues favorites du monde entier en vente à ce magasin.
Le gros de l'immense stock de pianos et d'orgues, cependant sera tout de suite rendu au No de 14 à 22 rue Baronne qui sera comme par le passé, un magasin spécial immédiat d'ai chargé M. WILLIE GRUNEWALD de la direction de mon nouveau magasin, 127 rue du Canal.
Je continuerai de vendre des pianos et des orgues aux prix les plus favorables et aux conditions les plus faciles, et rien ne sera négligé à l'avenir pour mériter la continuation du patronage qui m'a été si généralement accordé dans le passé. En sollicitant la visite du public à mes deux établissements, j'ai l'honneur d'être très sincèrement,
LOUIS GRUNEWALD,
Grand magasin de musique
GRUNEWALD HALL,
De 14 à 22 rue BARONNE et BATISSES TOURO, 127 rue du CANAL.
4 déc—

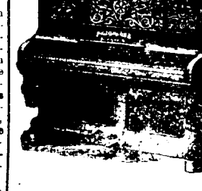

UN PIANO
POUR LA
NOËL.
Grands avantages
P. WERLEIN,
135 rue du Canal.
5 déc—1m
GRAND DEPOT DE TAPIS
ET DE
TOILES-CIRÉES.
ELKIN & CO.,
100
RUE DU CANAL.
Tapis Nouveaux dessins avec Bordures
Toiles cirées anglaises et américaines, Linoleum anglais et américain, Nattes coco, Rotin et Napier, Tapis de cheminée et Nattes de l'Inde et de Berlin, Crotonnes français, Rideaux de dentelle Nottingham des derniers genres, Stores de fantaisie.
Assortiment complet de Nattes de Canton blanches, en couleur et de fantaisie.
Corniches et Corniches à tringles, derniers genres de franges à boules.
Dessins de tables anglais et américains de toutes les grandeurs
Articles de tous genres pour tapissiers.
21sept—6m

Le plus vaste Assortiment
AU SUD DE NEW-YORK.
MOQUETTES, BRUXELLES, INGRAINS,
TOUS LES DERNIERS GENRES, AVEC ET SANS BORDURES.
Rideaux de Dentelle et Stores de fenêtres, articles de tapisserie en grande variété.
A. Brousseau's Son,
17 RUE DE CHARTRES.
Prix convenable à tout le monde.
10oct—

GROCERIES DE FAMILLE
Nouveau Magasin,
Nouveau Magasin.
J. B. SOLARI,
Ayant repris les affaires est maintenant établi
75 - - - rue du Camp - - - 75
avec un stock entièrement nouveau et frais en Groceries de choix pour familles, Conserves, Vins et Liqueurs des meilleures marques. Il se réfère à sa longue expérience dans le commerce et il sollicite une continuation du patronage libéral qui lui a été accordé pendant tant d'années.
Ses anciens habitués et amis et le public sont invités à visiter le nouveau magasin de Groceries de SOLARI,
75.....rue du Camp.....75
7 nov—

JULES MANAUD,
Marchand de vins et de liqueurs au détail.
No 244 1/2 rue Poydras, coin Rampart
A vendre au détail :
5000 gallons Vin de Californie rouge, blanc et doux.

	gallon.
50 barriques Vin de B.P. Bordeaux à	$1 00
California Zinfandel No 1	80
No 2	75
Claret	60
Vin blanc, Gutedel	1 00
Riesling	75
Hock	75

Vin pour Punills à $2.50 la douzaine.
Vin du Rhin, Fruits au jus, à l'eau-de-vie, &c.
Angélica, Muscat, Sherry, Port Wine, Catawba, Cognac, à des prix modérés.
Livraison à domicile sans frais.
30 juin—1 an.

L.S.L.
PRENEZ AVIS.
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple
Tous les lots payés en plein !
—LE—
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
—DU—
MARDI 14 DECEMBRE 1880,
Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.
PAS DE REDUCTION !
Pas d'ajournement !
UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.
Magnifique Chance
DE FAIRE
FORTUNE !
—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—FERA AU—
Grand Opera House,
A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Louisiane.
—LE—
MARDI, 14 DECEMBRE 1880.
UN GRAND TIRAGE
EXTRA,
OLASSE M,
UN GROS LOT DE..... $100,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000
Un lot gagnant par chaque neuf billets.
11.279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
MARDI, 14 DECEMBRE 1880,
Voyez la Distribution !
Distribution Extraordinaire !
100,000 Billets à $10 le Billet.
LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de $100,000	$100,000
1 " de 50,000	50,000
1 Lot de 20,000	20,000
2 Lots de 10,000	20,000
4 Lots de 5,000	20,000
20 Lots de 1,000	20,000
50 Lots de 500	25,000
100 Lots de 200	20,000
200 Lots de 200	40,000
500 Lots de 100	50,000
10000 Lots de 10	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS
100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit 7,500
11,379 Lots s'élevant à..... $522,500
BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans (Lne.)
Transmettre l'argent par des ordres sur la poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.
Souvenez-vous qu'un Tirage de MARDI, 14 Décembre 1880, TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.
On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.
D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.
Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.
Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.,
ou à la même personne au
No 319 Broadway, New-York.
N. B.—Toutes les correspondances doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement.
Même sans les ons les BILLETS mêmes sont envoyés, mais jamais des circulaires offrant des certificats ou autre chose à la place. Tout individu proposant ou offrant quelque chose pour circulaire ou autrement, à son compte, ou au nom de la Compagnie, est un faux-monnayeur.

VENTES A L'ENCAN.
PAR S. GUINAULT.
Jolie maison rue St. Louis, No 207.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 18 décembre 1880, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
Un lot de terre mesurant 28 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue St. Louis sur 94 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur, entre les rues Tréme et Marais. Cette propriété a droit à l'usage d'une ruelle de 9 pieds de large, située au fond du dit lot et commune à ce lot et à d'autres propriétés. Ensemble une maison bâtie, No 207, en parfait état, couverte en ardoises ayant quatre chambres avec deux grandes cabinets, cuisine haute couverte en ardoises ayant quatre chambres, cour carrelée, deux citernes, lieux d'aisance, hydrant, etc. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit, en billet portant hypothè